

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 34 (1972)

Heft: 15

Rubrik: A propos de la longévit   des si  ges sanitaires pour conducteurs de tracteurs agricoles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich f  r deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Ver  ffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kan  len oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues num  ris  es. Elle ne d  tient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En r  gle g  n  rale, les droits sont d  tenus par les diteurs ou les d  tenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprim  es ou en ligne ainsi que sur des canaux de m  dias sociaux ou des sites web n'est autoris  e qu'avec l'accord pr  alable des d  tenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Z  rich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de la longévité des sièges sanitaires pour conducteurs de tracteurs agricoles

Les sièges dits sanitaires, anatomiques ou fonctionnels doivent répondre à diverses exigences très précises – quant à leur forme, leur disposition et leur système de suspension destiné à amortir tant les chocs que les oscillations – si l'on veut qu'ils puissent non seulement offrir le confort nécessaire au conducteur d'un tracteur agricole mais également et surtout contribuer à ménager sa santé. Ce dernier problème ayant été déjà abondamment traité dans la presse spécialisée, il nous paraît superflu d'en reparler ici de manière détaillée.

Entre-temps, un autre problème a été soulevé dans les milieux intéressés, soit celui de la longévité ou durée utile de ces sièges de conception moderne. De nombreuses exécutions, dites sièges sanitaires, ont été lancées sur le marché. Aussi l'agriculteur désireux d'en acquérir un aurait de la peine à opérer un choix si des stations d'essais n'avaient pas pris l'initiative de mettre ces sièges à l'épreuve en vue de déterminer leur valeur pratique. Grâce aux rapports d'essais établis par les stations en question, tout intéressé a maintenant la possibilité d'acheter un siège de ce genre qui, sur la base de données scientifiques et techniques, a été testé à des bancs d'essai spéciaux puis approuvé par telle ou telle station en tant qu'équipement convenant pour le but auquel il est destiné.

Depuis quelque temps, des propriétaires de plus en plus nombreux de tels sièges sanitaires se plaignent de leur très courte durée d'utilisabilité. Ils sont dépités et irrités de constater qu'au bout de seulement 1 année et demie ou 2 ans leur siège est pratiquement hors d'usage, en ce sens que les secousses et oscillations verticales ne sont soit plus amorties, soit amorties de manière tout à fait insuffisante. S'agit-il peut-être de sièges qui n'ont pas été homologués par une station d'essais? Quoi qu'il en soit, leurs ressorts et leurs amortisseurs ne fonctionnent plus comme ils devraient. Ces critiques confirmeraient donc ce que déclarait le rapporteur d'un centre d'expérimentation agronomique lors d'un congrès international qui s'est tenu à Vienne en

1971. Il s'est exprimé ainsi au sujet de résultats d'essais exécutés à ce centre: «Un des problèmes dont nous nous sommes également occupés au cours de ces dernières années est celui de la durée utile des sièges pour conducteurs de tracteurs agricoles. Il paraît superflu de dire qu'un siège ne se montre effectivement bon qu'aussi longtemps qu'il peut remplir sa fonction de manière irréprochable. C'est ce qui nous a incités à procéder à une série de tests avec 200 sièges sanitaires de modèle différent qui avaient été utilisés auparavant durant 750 à 1500 heures pour l'exécution de divers travaux pratiques sur le terrain. Les résultats enregistrés au cours de ces tests ont permis de constater que de très nombreux sièges ne possèdent plus les aptitudes voulues pour assumer totalement leur fonction après seulement 500 heures de service, en moyenne. A ce moment-là, ils se montrent souvent encore plus mauvais que des sièges de type ancien. Dans le meilleur des cas, on peut s'attendre à une durée utile variant de 2500 à 3000 heures de service avec les sièges sanitaires actuellement offerts sur le marché. Chacun estimera certainement comme moi qu'une telle situation n'est pas du tout satisfaisante. Les stations d'essais doivent absolument perfectionner les méthodes qu'elles appliquent pour la mise à l'épreuve de ces sièges afin de mieux déterminer leurs points faibles. Quant aux fabricants, il faut absolument qu'ils s'efforcent d'augmenter la durée d'utilisabilité de leurs sièges de conception moderne par des mesures techniques appropriées. Sinon on risquera de voir les agriculteurs refuser de faire l'acquisition d'un siège sanitaire pour seulement 500 heures de service.

Les constatations citées plus haut, de même que les objections formulées par les praticiens, nous paraissent revêtir suffisamment d'importance pour que les services officiels compétents de notre pays s'occupent aussi de la question de la durée d'usage des sièges sanitaires destinés aux conducteurs de tracteurs agricoles en tirant les choses au clair dans ce domaine.

C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les propriétaires de tracteurs agricoles dont la machine comporte un siège de conception moderne qui a perdu bout de peu de temps sa capacité d'amortir efficacement les oscillations — siège dit sanitaire, anatomique ou fonctionnel — de le faire

savoir sans délai par carte postale au Service consultatif romand pour la prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA),
Grange-Verney, 1510 Mondon.

Des enquêtes approfondies seront alors menées sur place par un expert.

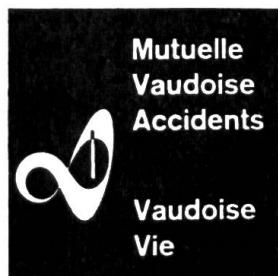
Si des pièces intégrantes ou des chargements dépassent l'arrière de la carrosserie de plus de 1 m...

... il faut y suspendre un signal en forme de boule, de pyramide, etc. C'est ce que prescrit l'Ordonnance fédérale sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (OCE) à l'alinéa 4 de son article 35. Il faut en conclure que presque tous les matériels portés doivent être munis d'un signal de ce genre à raies rouges et blanches (voir la figure ci-contre), qui comportera également des catadioptres ou un revêtement réfléchissant, toutes les fois que le véhicule de traction empruntera la voie publique (routes ou chemins). Ce signal a surtout pour but de rendre les machines ou instruments portés plus visibles pour les conducteurs de véhicules rapides et de prévenir ainsi des collisions de plein fouet ou en écharpe avec bien souvent de tragiques conséquences.

Si un tracteur ou autre véhicule de traction agricole n'a pas été pourvu du signal en question exigé par la loi, la compagnie d'assurance pourrait faire usage de son droit de recours lors d'une collision de ce genre. Cela signifierait simplement qu'il appartenait alors au propriétaire fautif du véhicule de trac-



tion agricole de payer la casse. Un signal en forme de pyramide repliable qui satisfait aux prescriptions légales peut être obtenu à un prix de faveur en écrivant au Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture, soit à l'adresse suivante: BUL, case postale 125, 5200 Brougg.



Deux assurances de bonne compagnie

La Mutuelle Vaudoise Accidents est l'assureur de confiance de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA (anciennement: Association suisse de propriétaires de tracteurs).

Agences dans toute la Suisse